Le 3 décembre 2024

Incendie d'un immeuble squatté à Caluire-et-Cuire : un drame qui aurait pu être évité

C'est avec une profonde émotion que les élus du groupe La Métro Positive ont appris l'incendie qui s'est déclaré dans la nuit de lundi à mardi au 16 rue Pierre Brunier, à Caluire-et-Cuire dans un immeuble appartenant à la Ville de Lyon et squatté illégalement.

Cet incendie fait déjà l'objet d'un bilan lourd avec des personnes en urgence absolue, des personnes en urgence relative et des personnes portées disparues. Les occupants restants ont fait l'objet d'une prise en charge dans un gymnase ouvert par la Mairie de Caluire-et-Cuire.
L'émotion face à la détresse de ces personnes laisse place à une grande colère contre les responsables de ces conséquences désastreuses.

L'occupation illégale avait été dénoncée immédiatement par la commune de Caluire-et-Cuire, mais aucun protagoniste n'avait souhaité tenir compte du danger préférant le laisser-faire au nom d'un dogmatisme politique aujourd'hui criminel.

L'intersquat 69 a jeté ces personnes sans abri dans des locaux insalubres dont une partie s'était déjà effondrée et qui étaient murés pour en empêcher l'accès.

La Ville de Lyon propriétaire du bâtiment a laissé faire cette occupation dangereuse car même si elle a en fait constater l'illégalité, elle a refusé de demander l'expulsion.

Le maire de Caluire-et-Cuire, face au danger, a pris un arrêté d'interdiction d'habitation daté du 9 novembre 2023, qui dénonçait déjà les risques imminents et mettait explicitement en garde contre les risques d'incendie liés aux branchements électriques, qui a été étonnement été annulé par le tribunal administratif de Lyon.

Ces squats indignes qui mettent en danger les vies des personnes sont aussi rendus possibles par l'inaction des élus écologistes/LFI/socialistes qui gèrent la ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Comment justifier que le Président de la Métropole de Lyon, dépositaire du pouvoir de police spéciale en matière de mise en sécurité des immeubles menaçant ruine n'ait pas agi après sa saisine officielle par la ville de Caluire-et-Cuire ? Sinon qu'il refuse systématiquement d'écouter et de prendre en compte les demandes des maires !

Au-delà de la solidarité qui doit tous nous habiter pour protéger ces populations, il convient de dire la vérité à nos habitants et que chacun comprenne les conséquences désastreuses des choix politiques qui ont amené à ce drame.

Les signataires

Philippe COCHET, président du groupe, maire de Caluire-et-Cuire | **Lucien BARGE**, maire de Jonage | **Pascal BLACHE**, maire de Lyon 6e | **Sophie BLACHÈRE**, conseillère régionale | **Nathalie BRAMET-REYNAUD**, adjointe de Bron I **Richard BRUMM**, conseiller du 3e arrondissement de Lyon I **François-Noël BUFFET**, ministre des Outre-mer I **Carole BURILLON**, conseillère du 3e arrondissement de Lyon I **Sandrine CHADIER**, maire de Craponne | **Pascal CHARMOT**, maire de Tassin-La-Demi-Lune **|** **Claude COHEN**, conseiller métropolitain | **Doriane CORSALE**, 1ère adjointe de Saint-Priest I **Chantal CRESPY**, conseillère municipale de Caluire-et-Cuire I **Laurence CROIZIER**, conseillère municipale de Lyon I **Catherine DUPUY**, adjointe de Rillieux-la-Pape | **Nadia EL FALOUSSI**, adjointe de Saint-Priest I **Myriam FONTAINE**, conseillère municipale de Sathonay-Camp I **Séverine FONTANGES**, conseillère municipale de Charbonnières-les-Bains I **Gilles GASCON**, maire de Saint-Priest | **Christophe GIRARD**, conseiller métropolitain I **Lionel LASSAGNE**, conseiller métropolitain I **Christophe MARGUIN**, conseiller métropolitain I **Jean MÔNE**, conseiller métropolitain I **Dominique NACHURY**, conseillère métropolitaine I **Gaël PETIT**, conseiller métropolitain I **Clotilde POUZERGUE**, maire déléguée d'Oullins Pierre-Bénite | **Christophe QUINIOU**, maire de Meyzieu | **Michel RANTONNET**, conseiller métropolitain | **Véronique SARSELLI**, maire de Sainte-Foy-Lès-Lyon | **Luc SEGUIN**, conseiller municipal de Marcy-L'Étoile I **Jean-Jacques SELLES**, maire de Chassieu | **Julien SMATI**, 1er adjoint de Rillieux-la-Pape.